



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2568

Recours à des vacances à la direction de la police municipale - Mission Piste Mobile
d'Education Routière

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2568 - RECOURS A DES VACATIONS A LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE - MISSION PISTE MOBILE D'EDUCATION ROUTIERE (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « la prévention routière du Rhône » met à la disposition de la police municipale de Lyon depuis la rentrée scolaire 2011, une piste mobile d'éducation routière destinée à être installée dans les cours de récréation des écoles primaires ainsi qu'un véhicule de type Renault trafic permettant son transport. Auparavant cette piste était confiée à la police nationale.

Cette mission, en collaboration avec les enseignants, a permis jusqu'à ce jour, de créer entre les élèves et les policiers un lien positif de proximité et d'effectuer des actions de prévention routière auprès de plus de 14 000 élèves des écoles primaires de la commune.

Le contexte d'Etat d'urgence et de menace terroriste que nous connaissons, nécessite une implication des effectifs de la Police Municipale. Par ailleurs, l'augmentation des faits de délinquance de voie publique implique une mobilisation accrue de l'ensemble des policiers municipaux.

Il est donc nécessaire de recentrer l'activité des policiers municipaux sur des missions de voie publique.

Aussi, afin de conjuguer le maintien de cette activité, avec la bonne gestion des effectifs de la Police Municipale, il est envisagé de recourir à des vacataires et notamment des agents de Police Municipale retraités. Ces derniers feront toujours appel aux agents en activité des secteurs concernés lors des demi-journées pratiques.

Les vacataires seront placés sous l'autorité directe du chef du service et du chef de poste de l'Unité Mobile de Circulation de la Police Municipale, notamment en ce qui concerne le planning des interventions dans les écoles.

Afin de maintenir le lien avec la Police Municipale lors de leurs interventions dans les écoles, ils seront revêtus d'une tenue bleue marine qui reprendra sans s'y conformer, les couleurs des uniformes de la PM.

La collectivité va avoir recours à des vacations pour assurer la mission de la Piste Mobile d'Education Routière dévolue à la Direction de la Police Municipale par la convention communale de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat pour la période 2016-2019.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, sans aucune régularité, pendant les périodes scolaires, soit sur 32 semaines par an pour un volume global de 450 heures.

Il est proposé de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué aux agents lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité. Le montant par heure d'intervention serait fixé à 15 euros brut.

Ouï l'avis de la commission Ressources humaines ;

DELIBERE

1- Le recours à des vacataires, et notamment à des agents retraités de la Police Municipale, chargés de la Piste Mobile d'Education Routière au sein de la Direction de la Police Municipale, de manière ponctuelle, et en fonction des besoins, pour des vacations d'une heure et dans la limite de 450 heures sur la période scolaire, est approuvé.

2- Le montant de la vacation assurée est fixé à 15 euros brut de l'heure, indexés sur l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique.

3- Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre globalisé 012.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE